



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 décembre 2024**

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **Mme AUMONIER Céline, M. BAROT Adrien, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme**

Pouvoirs : **Mme BEAUVAIS Sylviane pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie
Mme DELOUME Michel pouvoir à Mme BAROT Adrien
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme GUITTON Dominique
M. FAURE Nicolas pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à Mme AUMONIER Céline
Mme VINCENT Elodie pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie**



SOREGIES : CONVENTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES LOISIRS ET SPORTIFS

Par la convention relative à l'éclairage des espaces de loisirs et sportifs, la Collectivité a confié à SOREGIES, la mission d'exécuter ou de faire exécuter pour son compte, les travaux de dépannage et/ou d'entretien de ses installations d'éclairage des espaces loisirs et sportifs. Ladite convention prenait effet au 1er janvier 2021 pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Afin de répondre au plus juste aux attentes et besoins des collectivités, SOREGIES travaille actuellement sur une nouvelle offre « éclairage des espaces de loisirs et sportifs » qui sera commercialisée à compter du 1er janvier 2026.

Afin de couvrir l'année 2025, SOREGIES propose à la collectivité, un avenant à la convention relative à l'éclairage des espaces de loisirs et sportifs reprenant uniquement l'offre de base (article 2.1). Les options complémentaires de l'article 2.2 ne seront donc pas maintenues.

- Option A : Visite annuelle d'entretien Option
- Option B : Option A + Diagnostic pour Homologation FFF
- Option C : Option B + Remplacement préventif

Au vu de ce qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Mme la maire à signer l'avenant n°1

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 11 décembre 2024

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Marie GUITTON

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20241211-2412049-DE
Reçu le 13/12/2024